

Lettre d'information sur l'obligation scolaire et de signalement en cas d'absence maladie

Chers responsables légaux,

Cette lettre d'information a pour objectif de vous informer sur l'obligation scolaire. Dans l'intérêt de votre enfant, nous vous prions de bien vouloir prendre les points suivants en considération :

- Votre enfant est malade et ne peut pas assister aux cours ? Vous êtes priés de prévenir le secrétariat par téléphone ou par e-mail dès le **premier jour** d'absence et **impérativement avant** le début des cours.
- Veuillez présenter au plus tard **trois jours après le retour** de votre enfant un mot d'excuse écrit à l'enseignant ou l'enseignante.
- Si vous ne signalez pas l'absence de votre enfant avant le **troisième jour de maladie**, une **visite à domicile** est organisée et documentée par l'école.
- Si, malgré cette mesure, l'école reste sans information concernant le motif de l'absence de votre enfant, une conférence choisira de faire ou pas immédiatement appel au **Jugendamt** (service de protection à l'enfance).
- Si votre enfant ne fréquente pas régulièrement l'école au cours des six semaines suivantes, l'école engage alors une procédure d'absentéisme. Dans ce cas, vous encourez une amende ou une astreinte.
- Vous trouverez des indications relatives à la fréquentation régulière de l'école par tous les enfants dans la « Directive relative à la gestion des manquements à l'obligation scolaire ».

Notre expérience prouve que la plupart des responsables légaux préviennent toujours à temps de l'absence de leurs enfants. Nous vous prions néanmoins de bien vouloir confirmer avoir pris connaissance de la présente lettre d'information en remplissant le coupon ci-dessous.

Cordialement

✂

Nom de l'enfant : _____ **Classe :** _____

J'ai bien pris connaissance de la lettre d'information concernant l'**obligation scolaire et de signalement en cas d'absence maladie**.

Hambourg, le _____

Date

Signature du/de la responsable légal(e)